

# RIVIÈRES EN BEAUJOLAIS

## Page technique des rivières du Pays Beaujolais

### UNE PLANTE ENVAHISSANTE : LA RENOUÉE DU JAPON

Plante exotique originaire d'Asie, la Renouée du Japon (aussi appelée « feuille à beurre ») a été introduite en Europe comme plante ornementale. Son caractère envahissant (elle se substitue aux espèces locales) menace les équilibres écologiques de nos rivières, dégrade nos paysages et facilite l'érosion des berges. Aujourd'hui, elle s'est largement disséminée. Elle occupe de nombreux milieux, mais particulièrement le bord des cours d'eau du Pays Beaujolais.

Au stade actuel, il paraît illusoire de vouloir l'éradiquer, il est par contre nécessaire et urgent d'en maîtriser l'envahissement.

#### Comment la reconnaître ?

Plante vivace, buissonnante avec des tiges creuses, vertes tachées de rouge, pouvant atteindre 4 m de haut avec une croissance très rapide (4 à 5 cm par jour).

Rhizomes et systèmes racinaires de grande taille pouvant atteindre 2 m de profondeur.

Larges feuilles de 15 à 30 cm en forme de cœur.

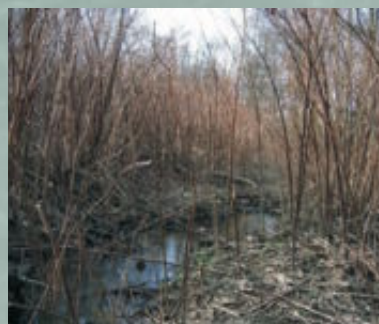
Fleurs de couleur blanche, en grappe, apparaissant d'août à septembre.

Les massifs de renouée sont reconnaissables en automne et en hiver par la couleur marron / brun des cannes sèches cassantes.

La multiplication de la renouée peut se faire par les graines, mais surtout par bouturage d'un morceau de rhizome ou de tige qui donne alors naissance à une nouvelle plante. Sa dispersion est essentiellement assurée par les crues et par l'homme lors de travaux de remaniement des sols et de transport de terre contaminée.



#### Ce qu'on lui reproche



- Fragilisation des berges mal protégées par un système racinaire peu efficace,
- Accès difficile aux cours d'eau,
- Uniformisation du paysage, bouchage des vues sur le cours d'eau,
- Diminution de la biodiversité par élimination de la flore autochtone,
- Diminution de la capacité d'accueil des milieux aquatiques par absence de caches à poissons en sous berges,
- Risque d'obstruction des biefs et ouvrages hydrauliques par les cannes sèches emportées par les crues hivernales.



*Fauche répétitive durant la saison de végétation*



*Plantations destinées à concurrencer la renouée*

## Les techniques de lutte à grande échelle

- fauches répétées (3 à 5 fois par an) pendant plusieurs années, avec évacuation des déchets verts (séchage et brûlage ...),
- replantation d'une végétation adaptée aux bords de cours d'eau (saules, aulnes, frênes...) pour la concurrencer,
- arrachage des pieds isolés et des petits massifs.

## Quelques recommandations :

### *Pour les entreprises :*

- Après travail sur un terrain contaminé par la Renouée du Japon, il est impératif de nettoyer minutieusement les outils, machines et roues des engins afin de ne pas disséminer de rhizomes ailleurs,
- La terre décaissée sur un terrain contaminé par la renouée doit absolument être mise en décharge et en aucun cas réutilisée ou entreposée ailleurs.

### *Pour les particuliers :*

- Ne pas acheter ni planter de Renouée du Japon sur son terrain (appelée aussi : *Fallopia*, *Reynoutria*, *Polygonum*...).
- Repérer les premières pousses et les déterrer entièrement en s'efforçant de récupérer l'intégralité du rhizome.
- Ne pas laisser de berges nues (favorables à l'installation de la renouée), éviter les coupes à blanc.
- Ne pas utiliser de désherbants chimiques, ceux-ci étant inefficaces sur la renouée et dangereux pour les milieux aquatiques.
- Être vigilant sur l'origine des apports de terre sur son terrain (présence éventuelle de rhizomes de renouée).

**« L'arrachage manuel et les fauches répétées associés à une revégétalisation sont les techniques apportant les résultats les plus significatifs, dans l'état actuel des connaissances. »**

*La Renouée du Japon n'est pas la seule plante envahissante dans le Beaujolais (on trouve aussi l'érable negundo, l'ambrosie, le buddleia, le raisin d'Amérique, la balsamine de l'Himalaya...)*

*Site Internet :*

<http://perso.orange.fr/fallopia.japonica/page1.html>

**ENSEMBLE, PROTÉGEONS DURABLEMENT  
NOTRE PATRIMOINE NATUREL !**

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES,  
UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ :**

**Rivière Azergues : 04.74.67.06.19**

**Rivières du Beaujolais : 04.74.06.41.31**

**Rivières Brévenne et Turdine : 04.74.01.68.90**

**Rivières Rhins, Trambouze et Gand : 04.74.89.58.07**

**Rivière Saône : 04.74.06.42.04**

**Rivière Sornin : 04.77.69.35.58**

